

Le mot du Président

En cette année de changement, je tiens à vous présenter ceux qui interviennent au sein de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le premier concerne la désignation d'un nouveau prestataire pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des déchets recyclables, avec à la clé une simplification du mode de tri.

Le deuxième intervient dans les déchèteries : de nouvelles collectes sont désormais possibles.

Le troisième concerne la Commune de Dierrey-Saint-Julien, qui passe en collecte en porte-à-porte pour les déchets recyclables, abandonnant ainsi l'apport volontaire pour intégrer définitivement le dispositif communautaire.

Enfin, je souligne que les recettes financières issues du tri couvrent désormais le coût des **recyclables**, ce qui permet de stabiliser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Désormais, il n'y a plus d'excuse pour ne pas trier...

Nicolas JUILLET
Président de la CCOA

Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables : un nouveau prestataire, un mode de tri simplifié

Le marché de collecte et transport des ordures ménagères et des déchets recyclables arrivant à son terme au 30 juin 2012, un appel d'offres ouvert a été lancé. Après analyse des différentes offres reçues, la meilleure offre technique et financière a été proposée par la société ECT Collecte.

Cette filiale du Groupe ECT, située à Semur-en-Auxois (21), est déjà présente en Bourgogne, en Ile-de-France, en Picardie, en Champagne-Ardenne et, pour la 1^{ère} fois dans l'Aube. Son site d'exploitation sera implanté provisoirement dans les locaux d'une entreprise de Marigny-le-Châtel.

Ce nouveau contrat prend effet au 1^{er} juillet 2012 pour tout le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de quatre ans minimum.

Un service de qualité est proposé : présence de 2 ripeurs sur toutes les tournées, suivi GPS en temps réel sur la collecte. Un contrôle des déchets collectés sera effectué avec apposition d'un ruban adhésif sur le contenant si le tri est non conforme, avec établissement d'une fiche d'anomalie mentionnant la nature du refus. Dès le lendemain, la CCOA sera en possession de toutes ces informations et pourra donner des précisions aux personnes concernées si elles le souhaitent.

Un mode de tri simplifié :

A compter du 1^{er} juillet 2012, les déchets recyclables seront collectés en mélange. En effet, grâce au perfectionnement des processus industriels, il est désormais possible de réunir les corps creux et les corps plats. Ces nouvelles consignes sont plus avantageuses : simplification du tri par l'usage, gain de coût et plus de recettes au final.

A retenir : vous pouvez désormais mélanger les emballages ménagers (corps creux – jaune) et les papiers, cartons (corps plats – bleu) dans la même caisse qu'elle soit jaune, bleue ou blanche. Les contenants à roulettes au couvercle jaune ou bleu sont acceptés.

Ce nouveau contrat implique quelques modifications au calendrier des tournées. Seules 3 communes changent de jour de collecte.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
BERCENAY LE HAYER BOURDENAY CHARMOY FAY LES MARCILLY MARCILLY LE HAYER* POUY SUR VANNES TRANCAULT	MARIGNY LE CHATEL	DIERREY SAINT JULIEN ECHEMINES ORIGNY LE SEC ORVILLIERS SAINT JULIEN SAINT FLAVY	AVON LA PEZE FAUX VILLECERF MESNIL SAINT LOUP PRUNAY BELLEVILLE* RIGNY LA NONNEUSE SAINT LUPIEN VILLADIN	AVANT LES MARCILLY LA FOSSE CORDUAN OSSEY LES TROIS MAISONS* SAINT LOUP DE BUFFIGNY SAINT MARTIN DE BOSSENEY

* changement de jour de collecte

Tous les jours fériés seront collectés hormis le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Ces 2 jours seront rattrapés le samedi précédent ou suivant le jour férié concerné. Un calendrier de rattrapage sera transmis aux communes concernées en temps voulu. Il est à noter que, le lendemain des jours fériés et les lundis suivant les rattrapages, les collectes se trouvent décalées d'environ 3 à 4 heures pour des raisons d'organisation.

Petit rappel : les déchets organiques ou bio-déchets (épluchures de fruits et légumes, déchets verts, reste de repas...) représentent 30% des ordures ménagères. En pratiquant le compostage, vous réduirez d'autant les tonnages d'ordures ménagères, donc la facture. Alors n'hésitez plus, compostez !

De nouvelles collectes dans vos déchèteries

La commission Environnement/Déchets en collaboration avec les services de la CCOA, ont travaillé sur la mise en place de nouvelles collectes en déchèteries.

A compter du 1^{er} juillet 2012 vous pourrez déposer :

- les huiles alimentaires usagées (y compris les matières grasses solides de type « végétaline ») ;
- les piles et accumulateurs ;
- les radiographies médicales ;
- le polystyrène expansé (propre, issu des emballages volumineux) ;
- les vêtements, chaussures, le linge de maison.

Une opération ponctuelle de collecte de pneumatiques (véhicules légers, cycles) sera à nouveau mise en place en fin d'année afin d'épurer les stocks résiduels des particuliers.

A NOTER ⇨

Fermeture estivale des 2 déchèteries :
du lundi 9 juillet 2012 au dimanche 15 juillet 2012 inclus.

Du nouveau pour Dierrey-Saint-Julien

Depuis son adhésion à la CCOA au 1^{er} janvier 2011, la collecte des déchets recyclables en apport volontaire était maintenue à Dierrey-Saint-Julien, dans l'attente du nouveau marché.

A compter du 1^{er} juillet 2012, la commune intègre la collecte en porte-à-porte pour les déchets recyclables en mélange. Une caissette blanche est fournie par la CCOA pour chaque foyer afin de réaliser le tri.

Désormais, le mardi soir, vous sortirez devant chez vous vos ordures ménagères ainsi que la caissette contenant les recyclables. Dans cette dernière, vous aurez mélangé vos emballages ménagers (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), les cartons et cartonnets non souillés et les papiers propres et secs.



Les emballages en verre demeurent collectés en apport volontaire dans les conteneurs habituels.

Si vous avez le moindre doute, consultez le guide du tri ou appelez le numéro vert « infos tri » du SDEDA.

Infos Tri

 N° Vert 0 800 100 889

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Lexique

❖ **collecte en apport volontaire** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

❖ **collecte en porte-à-porte** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Un bulletin spécial « déchets ménagers » accompagné au verso d'un guide pratique du tri élaboré en collaboration avec le SDEDA vous est joint à cette info CCOA .

Bon tri à tous...



Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson

3 rue Georges Clemenceau
10350 MARIGNY LE CHÂTEL

☎ : 03.25.21.52.32

✉ : cc-orvin-ardusson@wanadoo.fr

BULLETIN SPECIAL « DECHETS MENAGERS »

**A PARTIR DU
1^{ER} JUILLET
2012**

DU NOUVEAU POUR VOS DECHETS !

Son contrat arrivant à échéance le 30 juin 2012, la Communauté de Communes a remis en concurrence les différents prestataires de collecte des déchets. Vous constaterez ainsi, à partir du 1er juillet, des changements dans la gestion de nos déchets : un nouveau prestataire, ECT Collecte, un nouveau geste de tri à adopter et de nouveaux jours de collecte.

UN GESTE DE TRI SIMPLIFIE

Les caissettes jaunes, bleues et/ou blanches auront désormais le même usage. Vous pourrez y déposer **en mélange : flaconnages en plastique, emballages métalliques, cartons et papiers.**

Les avantages sont multiples :

- votre geste du tri s'en trouvera simplifié.
- mélanger les papiers/cartons avec les plastiques augmentera le poids du contenu et limitera les envois de bouteilles lors d'épisodes venteux.

à partir du 1^{er} juillet 2012



LE CALENDRIER DE COLLECTE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2012

Les ordures ménagères et les caissettes de déchets recyclables en mélange seront toujours collectées en même temps chaque semaine.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
BERCENAY LE HAYER BOURDENAY CHARMOY FAY LES MARCILLY POUY SUR VANNES MARCILLY LE HAYER* TRANCAULT	MARIGNY LE CHATEL	DIERREY ST JULIEN ECHEMINES ORIGNY LE SEC ORVILLIERS ST JULIEN ST FLAVY	AVON LA PEZE FAUX VILLECERF MESNIL ST LOUP PRUNAY BELLEVILLE* RIGNY LA NONNEUSE ST LUPIEN VILLADIN	AVANT LES MARCILLY LA FOSSE CORDUAN OSSEY LES TROIS MAISONS* ST LOUP DE BUFFIGNY ST MARTIN DE BOSSENAY

* Attention : nouveaux jours de collecte

Merci de sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de collecte.

DECHETS RECYCLABLES	BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE	 <p>ALIMENTAIRE ENTRETIEN HYGIENE</p>	EN MELANGE DANS LES CAISSETTES JAUNES, BLEUES OU BLANCHES (conteneurs à roulettes acceptés) 		
	EMBALLAGES METALLIQUES			BRIQUES	
	CARTONS ET CARTONNETTES NON SOUILLES				
	PAPIERS PROPRES ET SECS	 <p>+ livres, sacs en papier, feuilles de bureau, etc.</p>			
	EMBALLAGES EN VERRE	 <p>Les couvercles, les capsules et les bouchons doivent être retirés.</p>			
DECHETS NON RECYCLABLES	 <p>AUTRES PLASTIQUES : BARQUETTES, BOITES, TUBES, POTS, SACS, FILMS, ... VAISSELLE</p>				

En cas de doute, je jette dans la poubelle à ordures ménagères !



Astuces pratiques



Pour gagner de la place, j'écrase les briques, les cartons et les bouteilles en plastique.

Inutile de laver les emballages ! Bien les vider suffit !

Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres !

Rappel : afin de faciliter la collecte, les conteneurs à couvercles jaunes et bleus sont réservés aux produits recyclables. Les ordures ménagères doivent être présentées dans des conteneurs de couleur différente.